

Sujet : [INTERNET] Projet route forestière du Chatelard au Col de Voza
De : > Hugo Croisille (par Internet) <hugo@mindt.fr>
Date : 16/09/2020 23:25
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonsoir,

Je me joins à la LPO Haute Savoie ainsi qu'à la FNE pour exprimer ma surprise quand à ce projet; surprise encore plus grande, lorsque le tribunal de Bonneville a jugé recevable la plainte contre X pour mise en danger d'autrui suite au pollution aérienne, ou encore au courrier envoyés à leurs administrés par le Conseil Régional mettant en avant leurs actions pour l'écologie...

Je vous joins le dossier rédigé par les deux associations sur la question.

--

Cordialement,

Hugo Croisille
hugo@mindt.fr
+33 (0)6 83 88 35 35

— Pièces jointes :

route-forest-voza-remarques-ei-et-ae-vf-11sept2020.pdf

813 Ko



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
HAUTE-SAVOIE



PROJET DE ROUTE FORESTIÈRE DU CHATELARD AU COL DE VOZA

REMARQUES SUR L'ETUDE D'IMPACT (EI)

ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (Ae)

Un projet réalisé, non seulement sans concertation, mais dans le secret

Contrairement à ce qui est écrit page 17 de l'Etude d'Impact 1, les associations de protection de l'environnement n'ont pas été conviées à participer au COPIL du schéma de desserte du Pays du Mont Blanc à part la Fédération départementale des Chasseurs. Il est indiqué simplement « ornithologie » mais il s'agit de l'entreprise qui a réalisé l'inventaire des oiseaux. Les associations n'ont pas eu accès non plus aux documents relatifs à ce projet, contrairement à ce qui est écrit page 169 de l'EI 2.

Au contraire elles ont été délibérément tenues à l'écart (voir la liste des démarches pour obtenir des informations sur le projet et sur les aménagements forestiers en annexe).

Il en est de même pour les riverains qui n'ont pas été consultés (d'où l'oubli d'une source dans l'étude), ni de l'exploitant agricole qui, non seulement dit n'avoir pas besoin de la route, mais semble hostile à ce projet, ce qui pourrait retarder la réalisation de la route, car ce dernier est propriétaire des terrains traversés.

Les lacunes de l'étude d'impact

Il est étonnant de constater que, dans la recherche bibliographique sur les milieux naturels (page 67 de l'EI1), la Base de Données Naturalistes (BDN) de l'Office National des Forêts (ONF) n'a pas été consultée !

La LPO AuRA délégation Haute-Savoie, quant à elle, a reçu une demande de données de la part d'Agrestis, mais pour une bande de quelques mètres de chaque côté de la route. Nous n'avons pas donné suite à cette demande, une étude d'impact, pour nous, ne devrait pas se limiter à l'emprise stricte des travaux.

Au demeurant, quelques espèces comme la Bondrée apivore (citée page 194 EI1 et p 57 EI2) et l'Aigle royal (cité page 195 EI1) nicheurs à proximité, ont été oubliés dans l'inventaire.





Plus grave, le *Lycopodium clavatum* (protection régionale) (cité page 96 E11) a été oublié dans l'inventaire, bien qu'il soit présent en plein coeur du tracé. Que cette espèce, bien visible, n'ait pas été recensée, met un sérieux doute sur la fiabilité de l'inventaire floristique !

D'autre part un glissement de terrain n'a pas été signalé : c'est un glissement récurrent du talus amont de la piste (avant d'arriver au col de la Forclaz) et qui bouche régulièrement la piste.



Les principales espèces impactées

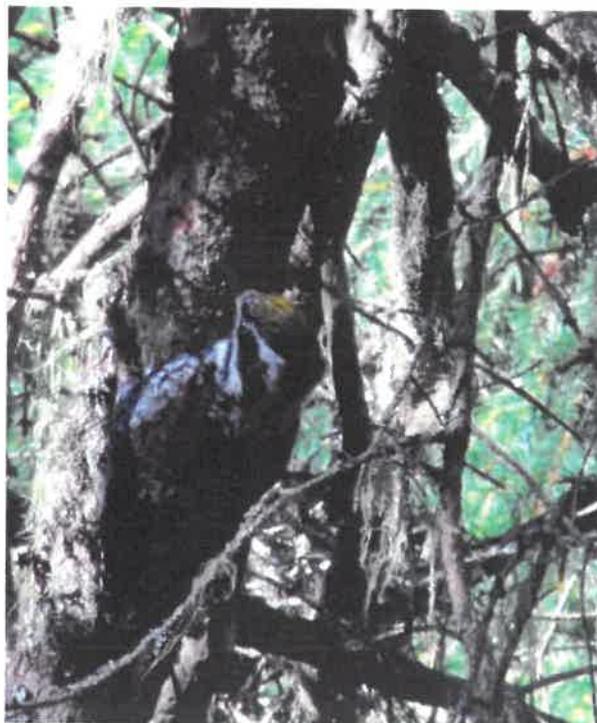
La Gélinotte des bois a été sous-inventoriée : sa période de parades, durant laquelle son chant est le plus fréquent, est très courte (une quinzaine de jours) et il faut plusieurs passages à cette époque pour bien l'inventorier.

Elle est présente tout le long du tracé. Sur la commune des Houches (depuis sous Mont Borrel jusqu'au col de la Forclaz), on peut estimer la présence de 6 à 7 territoires de Gélinotte.

Cette espèce va être impactée par l'augmentation de la fréquentation (piétons et VTT) en raison de l'accès facilité, bien que théoriquement interdit.



Piste de VTT sauvage P. 78 - FC Les Houches



Pic tridactyle

L'espèce la plus rare et la plus en danger (en danger critique d'extinction sur la liste rouge en Rhône-Alpes et en Haute-Savoie) et la plus impactée par le projet est sans conteste le **Pic tridactyle**.

Le bois mort et les arbres dépérissants sont essentiels à la survie de ce pic. Il nourrit ses jeunes avec les larves d'insectes saproxyliques qu'il trouve dans le premier et se nourrit des Ips typographes* qu'il trouve dans les seconds, le reste de l'année. (Pakkala et al.¹, 2002 ; Fayt, 2003²).

Le pic tridactyle est un des principaux prédateurs des Ips*. De plus, Fayt et al. (2005) ont démontré l'importance du pic tridactyle dans la régulation de la population des scolytes* (98% de réduction de la densité des populations de scolytes). La préservation de cette espèce est donc d'une importance primordiale pour le maintien de la santé des forêts.

* Les termes Ips typographe et bostryches sont synonymes, le terme scolyte est plus général et désigne la sous-famille de l'espèce.

L'exploitation des parcelles desservies par la route va s'intensifier. Or, les forestiers marquent en priorité les arbres dépérissants, qui sont pourtant indispensables au Pic tridactyle. Ces arbres, affaiblis pour différentes raisons (sécheresse, vieillesse, blessures, etc...), sont régulièrement visités par le Pic, empêchant ainsi le bostryche de se développer et l'arbre de mourrir. Dans le secteur du Prarion, on peut d'ailleurs observer des arbres dont le sommet est sec sur 1 à 2 m de haut, depuis 40 ans, et qui sont toujours vivants. La présence de ces arbres permet au Pic tridactyle de se maintenir sur place en temps normal et de pouvoir réagir rapidement lors d'attaques de scolytes.

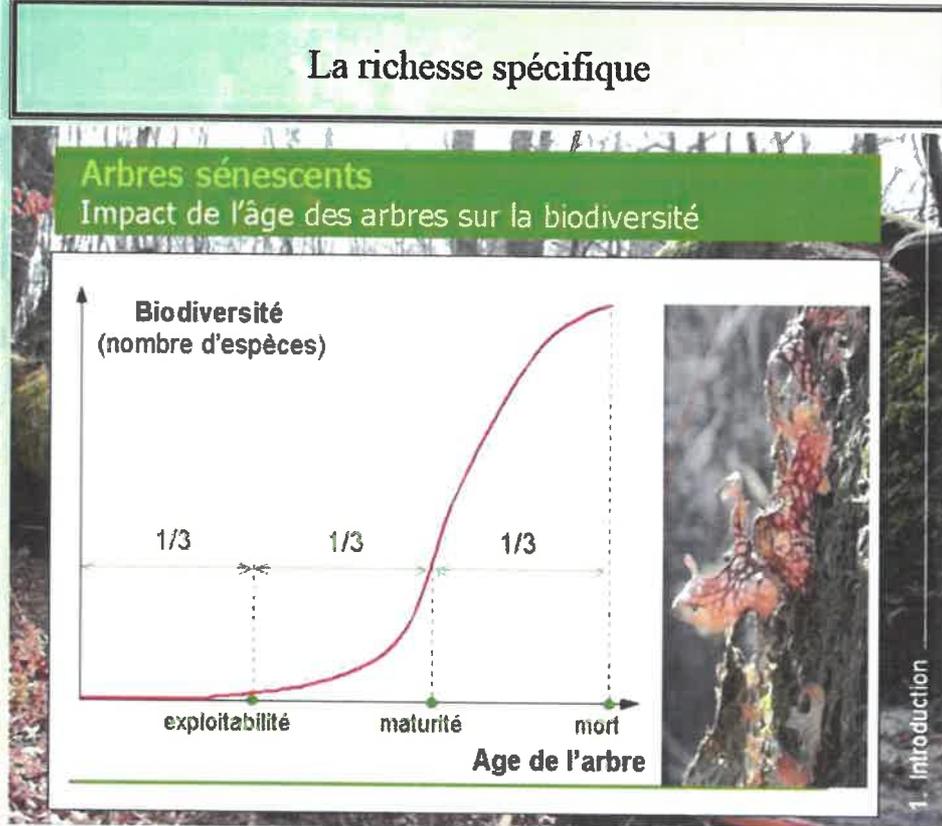
¹ Pakkala, T., Hanski, I. & Tomppo, E. 2002. Spatial ecology of the three-toed woodpecker in managed forest landscapes. *Silva Fennica* 36(1): pages 279–288

² Fayt Philippe - Ecologie de la population de Pic tridactyle sous ressources alimentaires variables – Université de Joensuu, 2003 : page 126



Bois mort et à cavité
Chambéry
2004

Office National des Forêts



La richesse spécifique selon l'âge des arbres (extrait de « Les arbres sur-âgés et le bois mort dans les forêts de Flandre, de Wallonie et du Grand-Duché de Luxembourg » - Branquart & co)

Retour sur le projet Gestion forestière, Naturalité, Biodiversité (GNB)³ et focus sur les dendromicrohabitats (Yoan Paillet / IRSTEA). Présentation 12 :

"Entre 2008 et 2014, le projet « Gestion forestière, Naturalité et Biodiversité », coordonné par IRSTEA, l'Office National des Forêts et Réserves Naturelles de France, a eu pour but de comparer des forêts exploitées et non-exploitées en France métropolitaine pour alimenter des réflexions sur les indicateurs de biodiversité forestière.

Sept groupes taxonomiques ont été échantillonnés sur 213 placettes dans 15 sites.

Quels effets de l'arrêt de l'exploitation de la forêt sur la biodiversité ?

Les premiers résultats montrent qu'il y a entre 4 et 20 fois plus de bois morts dans les zones non-exploitées. L'analyse a essayé de corréliser ces résultats avec la biodiversité, avec l'hypothèse qu'il y avait un effet de l'abandon de l'exploitation sur la biodiversité, ce qui a été mis en évidence sur les chauves-souris et les oiseaux. Les résultats ont également mis en évidence des effets de seuils concernant les bryophytes et champignons.

Par ailleurs, une analyse spécifique des dendromicrohabitats a mis en évidence que la différence de richesse entre les zones exploitées et non-exploitées est surtout liée aux arbres de très grande dimension, avec une densité deux fois plus grande de microhabitats portés par ces gros arbres dans les zones non exploitées.

³ Les résultats de l'étude ont fait l'objet d'un dossier dédié dans le numéro 56 de la revue « Rendez-vous Techniques » de l'ONF (<https://www.onf.fr/+13b::rendez-vous-techniques-de-lonf-no-56.html>)

Les résultats ont ainsi confirmé les effets positifs de l'arrêt d'exploitation sur la biodiversité, par le biais de l'effet positif des très gros bois qui eux-mêmes ont un effet positif sur la diversité en dendromicrohabitats. Il y a donc une forme de médiation par les dendromicrohabitats de l'effet de l'arrêt d'exploitation sur la biodiversité."

L'ensemble des études montre donc que l'absence d'exploitation forestière favorise la biodiversité au niveau des mammifères, oiseaux et invertébrés, et non l'inverse comme affirmé dans l'étude d'impact.

Une forêt en libre évolution n'est pas un cataclysme !

La célèbre maxime d'Adolphe Parade « Imiter la nature, hâter son oeuvre », résume assez bien la sylviculture.

La gestion forestière n'a malheureusement pas d'impact sur les tempêtes et sur les invasions de scolytes, tout au plus peut-elle en réduire les effets. Affirmer le contraire, comme le laisse entendre l'EI, serait admettre que le mode de gestion tel qu'appliqué aux forêts endommagées par des tempêtes, celle des Contamines-Montjoie, des Houches, de Chamonix, ou plus récemment de Magland, est inapproprié, puisque qu'inapte à les protéger. Il en est de même pour les attaques de scolytes, qui se développent au départ sur des arbres affaiblis (par la sécheresse, la tempête ou autre). Les forêts gérées ont été aussi touchées, sinon plus, que les forêts non gérées.

La prise en compte des aléas fait partie de la gestion forestière. D'après les plans de gestion forestière de l'ONF, sur la Forêt Communale (FC) des Houches par exemple, sur plus d'un siècle, on déplore en moyenne une catastrophe tous les 20 ans (tempête, incendie, ouragan, avalanche, etc...), suivie d'une attaque de scolytes. 50 % des volumes exploités proviennent ainsi de produits accidentels. Cela fait partie du cycle naturel, la forêt naturelle se régénère par catastrophe.

Pour illustration, les parcelles 22, 23 et 24 de la FC des Houches (tout le long de la piste qui va du Plan de la Cry à Chailloux) ont gravement été touchées par un ouragan en 1964. L'EI affirme que : « *une absence de renouvellement de ces peuplements forestiers, qui, à terme, sera très impactante sur un plan paysager et environnemental et fragilise la forêt face aux aléas naturels (tempête) et aux agents pathogènes (attaques de scolytes) comme aux effets du réchauffement climatiques (sécheresse).* » L'examen des parcelles du Plan de la Cry à Chailloux montre au contraire, que l'on trouve dans ce secteur de vieux arbres (les rescapés de l'ouragan), des clairières avec des jeunes semis et des peuplements d'âge moyen. Cette forêt ressemble à de la futaie jardinée par bouquets. Un peuplement en libre évolution se régénère par trouées (petites quand il s'agit d'attaques de scolytes, plus grandes quand il s'agit de tempête).

Si l'intervention de l'homme était nécessaire pour la santé de la forêt, il y a longtemps qu'il n'y aurait plus de forêts puisqu'elle était là bien avant l'apparition de l'homme !

Quant à la régularisation des peuplements non exploités, ce n'est pas ce que l'on constate sur le terrain. Le cycle d'une forêt en libre évolution est plus long que celui d'une forêt gérée (ref. « Imiter la nature, hâter son oeuvre »). Une visite dans la forêt "sub-naturelle" des gorges de la Diosaz sur la commune des Houches (pour partie non exploitée depuis plusieurs siècles) permet de se rendre compte que le peuplement s'apparente à de la futaie jardinée par bouquets plutôt qu'à un peuplement régulier !

De plus, une forêt en libre évolution va favoriser les jeunes arbres adaptés au milieu, donc plus résistants aux maladies et aux changements climatiques.

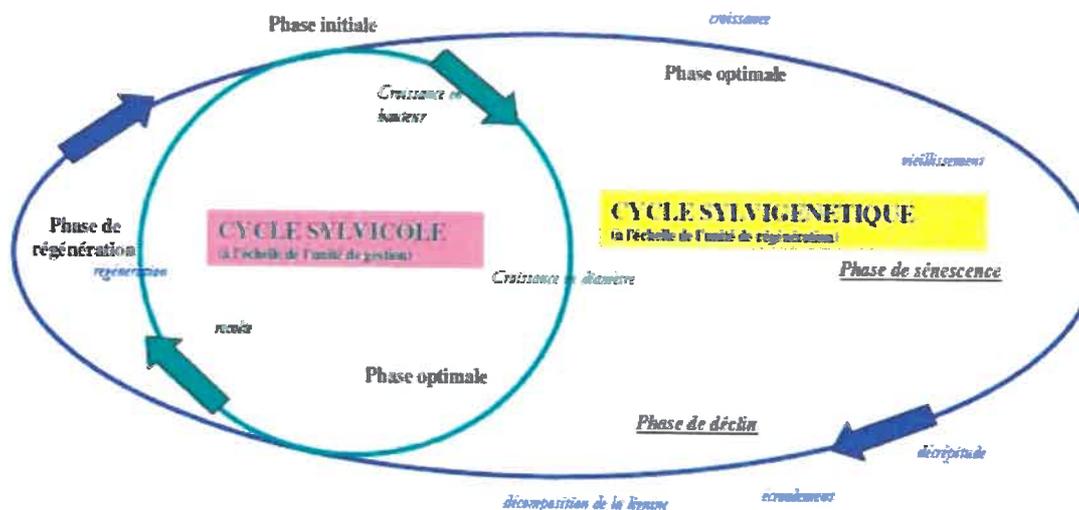


Figure 1 : Schéma représentant le cycle sylvigénétique théorique des arbres et le cycle sylvicole, qui tronque les phases de vieillissement et de dégénérescence favorisant la biodiversité saproxylique. Ainsi, l'exploitation d'un arbre au tiers de son âge théorique limite sa capacité à héberger la biodiversité forestière associée (tiré de Biache *et al.* à paraître).

La séquestration du carbone

En 1997, le protocole de Kyoto pour la réduction des gaz à effet de serre, s'est basé sur la théorie d'E. Odum, disant que les forêts de plus de 150 ans avaient un bilan carbone de zéro (elles rejetaient autant de carbone qu'elles en stockaient). Cette théorie n'était basée sur aucune étude et a été ensuite démentie par plusieurs études.

*"Une étude internationale publiée dans Nature démontre qu'à l'instar des jeunes forêts, les forêts anciennes peuvent elles aussi stocker du carbone. Elles doivent donc être prises en compte dans les bilans et surtout être mieux protégées."*⁴

*"La base de données établie pour cette étude révèle que ces forêts anciennes séquestrent entre 0,8 et 1,8 milliard de tonnes de carbone par an."*⁵

Selon l'étude Le carbone forestier en mouvements,⁶ *"La biomasse stocke le carbone via sa partie aérienne (35 % du stock total) et souterraine (11 % du stock total). Les arbres de gros diamètre constituent des stocks importants (tronc, branches, grosses racines)."*

"Les écosystèmes forestiers français métropolitains captent annuellement par la photosynthèse l'équivalent d'un tiers des émissions de CO₂ françaises, soit 32 MtC/an. Toutefois, 63 % de cet accroissement est prélevé chaque année, et une partie seulement est stockée de façon durable sous forme de produits bois."

"L'âge du peuplement, défini par la durée du cycle sylvicole en forêt gérée, est déterminant pour le stockage du carbone. Si l'on cherche à maximiser le stock de carbone dans l'écosystème forestier, l'allongement des cycles sylvicoles est le meilleur choix de gestion. Il permet également d'optimiser la production de gros bois"

⁴ Luyssaert, S., Schulze, E. D., Börner, A., Knohl, A., Hessenmöller, D., Law, B. E., ... & Grace, J. (2008). Old-growth forests as global carbon sinks. *Nature*, 455(7210), 213-215.

⁵ https://www.actu-environnement.com/ae/news/etude_foret_carbone_lsc_5691.php4

⁶ Rossi M., André J., Vallauri D., 2015. Le carbone forestier en mouvements. Éléments de réflexion pour une politique maximisant les atouts du bois. Lyon, Rapport REFORA, 40pages

d'oeuvre de qualité, économiquement intéressant pour le propriétaire. Chercher à gérer les forêts en recherchant à maximiser systématiquement l'accroissement annuel et en raccourcissant les cycles sylvicoles ne permet pas, dans le cas général, d'augmenter les stocks de carbone en forêt. Par ailleurs, ce type de sylviculture ne valorise économiquement pas les bois au mieux."

"Les stocks de carbone les plus élevés en France sont localisés dans les futaies à cycle sylvicole long (pour la plupart des forêts anciennes)."

"Au risque de rendre inopérante toute politique en faveur d'un usage renforcé du bois, il est utile de considérer le cycle de vie complet des produits bois, et le réel gain, en termes d'émissions, du fait de la substitution par le bois de matériaux plus consommateurs d'énergie fossile pour leur fabrication (acier, plastique, béton).

La durée de vie d'une charpente une fois montée est par exemple de 40 ans (durée d'utilisation moyenne). Le calcul des durées de vie apparente tient compte des rendements des industries de première et de deuxième transformation. Ainsi, la durée de vie apparente d'un produit de construction bois (charpente, couverture) sera de 9 ans, 51 % du volume exploité en forêt est en effet perdu (bois énergie, papier) lors de la première transformation, puis 20 % sont à nouveau perdus lors de la seconde transformation. La durée de vie apparente tient compte à la fois de la durée de vie du produit fini (40 ans pour une charpente), relativement au volume utilisé (40 %), et de la durée de vie des pertes (1 à 2 ans pour le bois énergie ou le papier).

Seule la part de la récolte dédiée à la filière Bois d'oeuvre stocke durablement le carbone dans les produits, or elle ne représente que 32 % de la récolte totale (commercialisée et autoconsommation) en France. Les pertes étant importantes au fil de la transformation du bois, seuls 9 Mm³ entrent finalement dans la 2^{nde} transformation. Le stock de carbone contenu dans les produits bois ne s'accroît ainsi pas de façon linéaire et directe, telle que vue par les volumes exploités en forêt.

Le bois joue toutefois un rôle intéressant pour se substituer à des matériaux consommateurs d'énergies fossiles pour leur fabrication (acier, plastique, béton). L'effet positif de la substitution due à l'usage du bois comme matériau équivaldrait à 3,2 MtC/an en France. Ce calcul prend en compte le bois d'oeuvre et le bois destiné aux panneaux (soit un total de 22 Mm³ en entrée de filière et de 15 Mm³ après transformations). Le taux de rentabilité en termes de carbone de cette substitution est donc de 22 %.

Pour le bois énergie, le taux de rentabilité carbone n'est que de 16 % : la substitution par le bois d'énergies fossiles équivaldrait à une économie de 5 MtC/an pour 31 Mm³ récoltés. Cependant, calculer le bénéfice d'un point de vue des émissions de CO₂ implique un strict remplacement et non additionnalité des émissions (remplacement d'autres énergies et non consommation supplémentaire). De plus, il est indispensable, au risque d'un raisonnement faux, de considérer la durée de vie des produits bois (1 an pour le bois énergie), et la nécessaire hiérarchie à instaurer entre les usages (bois d'oeuvre > bois d'industrie > bois énergie)."

"Une politique forestière équilibrée doit chercher à répondre à la fois :

- à la demande des usagers et consommateurs,*
- à optimiser à la fois les gains des propriétaires, la valeur ajoutée pour l'industrie transformatrice, et l'emploi local,*
- à optimiser le rôle de la forêt et des produits bois dans l'objectif de réduction des émissions de CO₂,*
- conserver l'outil de production, l'écosystème forestier, sa biodiversité et naturalité, si précieuses pour s'adapter au fil des ans aux changements climatiques.*

Ces différents réservoirs de biodiversité sont nécessaires à la survie de la biodiversité aujourd'hui ; ils sont indispensables pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques (augmentation de la résilience dans les territoires) ; ils sont autant de stocks de carbone conservés ou restaurés en forêt et dans leur sol.

Le projet FRENE de la région Rhône-Alpes va tout à fait dans ce sens, en promouvant la libre évolution d'un minimum de 10 % des forêts du territoire rhônalpin.

Pour être efficace en terme de carbone comme de biodiversité et de rentabilité économique, les sylvicultures gagnent à :

- *allonger les cycles sylvicoles,*
- *éviter les coupes rases et de préférer les interventions prudentes et continues,*
- *conserver bois mort et rémanents en forêt,*
- *favoriser le mélange des essences,*
- *privilégier les traitements irréguliers à couvert continu."*

Les recherches de l'INRA CARBOFOR publiées en 2010 (Loustau)⁷ confirment que les cycles longs permettent un meilleur stockage du carbone que les cycles courts.

La thèse de Vallet (2005) confirme également l'intérêt des peuplements plus âgés pour le stockage du carbone.⁸

"La capitalisation sur pied et la substitution d'essences sont deux stratégies sylvicoles analysées dans cette thèse, chacune pressentie pour être favorable au stockage du carbone, enjeu majeur de ce XXIème siècle pour la lutte contre le réchauffement climatique. La première correspond à un ralentissement des récoltes, qui devrait générer un puits de carbone additionnel par l'augmentation des stocks moyens de biomasse sur pied. La substitution d'essences à croissance lente comme le Chêne sessile ou le Hêtre par des essences résineuses à croissance rapide comme le Pin laricio ou le Douglas pourrait entraîner une absorption plus rapide du CO2. L'impact sur le carbone de ces deux stratégies est d'autant plus intéressant à étudier que les gestionnaires forestiers les pratiquent déjà. La construction d'une chaîne de modèles prenant en compte l'ensemble des compartiments dans lesquels le carbone est impliqué, à savoir la biomasse forestière, le sol, mais aussi les produits forestiers issus de l'exploitation, permet d'effectuer des simulations donnant des résultats quantitatifs sur ces pratiques. Nous montrons qu'une capitalisation sur pied engendrerait un puits de carbone additionnel dépendant de l'état initial des peuplements, de la fertilité et de la nouvelle sylviculture pratiquée. Il pourrait s'élever jusqu'à 142 tC/ha après obtention du régime permanent dans le cas le plus favorable. La substitution de feuillus à croissance lente par des résineux à croissance rapide serait également un puits de carbone important (jusqu'à 2 tC/ha/an) pendant plusieurs décennies, mais s'avérerait d'un stock de carbone moyen inférieur sur le long terme."

Sylv'ACCTES

La démarche Sylv'ACCTES propose de financer les travaux forestiers en Région Auvergne Rhône-Alpes en prenant en compte les services écosystémiques rendus par la forêt et notamment le stockage du carbone.

Extraits de l'Avis de l'IRSTEA sur le projet pilote Sylv'ACCTES du Pays du Mont Blanc, dont la route forrestière du col de Voza :

"Cet itinéraire fait passer la forêt de 400m3/ha sur pied à 250m3/ha en 150 ans, soit un déstockage de 150m3/ha. Il affiche pourtant une séquestration de carbone de 272 t/ha de CO2 sur le même temps. Cela correspond au stock restant dans le peuplement, et non au déstockage. Comme déjà signalé, ce mode de calcul est difficilement justifiable, et devrait à mon avis être revu dans le référentiel, pour éviter de discréditer l'ensemble de la démarche Sylv'ACCTES."

"Le fait d'extrapoler ensuite, sur les 150 ans qui suivent, cette technique de récupération de gros bois par trouées paraît mal approprié pour le problème à traiter : cela suppose de pouvoir laisser des bouquets de

⁷ D. Loustau- INRA Bordeaux (2004) : Séquestration de Carbone dans les grands écosystèmes forestiers en France. Quantification, spatialisation, vulnérabilité et impacts de différents scénarios climatiques et sylvicoles.

⁸ Vallet, Patrick. (2005). Impact de différentes stratégies sylvicoles sur la fonction "puits de carbone" des peuplements forestiers. Modélisation et simulation à l'échelle de la parcelle.

futaie vieillie mûrir encore pendant encore 150 ans, ce qui ne se fera pas sans pertes importantes sur le volume de bois à récolter, de surcroît dans une période de réchauffement climatique, qui devrait être de plusieurs degrés à un tel délai. La technique pourrait être en revanche intéressante pour la biodiversité, avec obtention d'une forte quantité de bois mort et de très très gros bois, encore que de façon provisoire jusqu'à la coupe rase du bouquet."

"En conclusion, j'émet beaucoup de réserves sur la forme de cette fiche, et sur l'itinéraire lui-même, sans pour autant remettre totalement en cause la première coupe dont il s'agit ici de financer les conséquences en matière de plantation."

Alternatives par câble

Si l'on regarde bien, les forêts communales de Passy et des Houches sont exploitées de longue date et continuent à l'être, malgré l'absence de route, et le bois continue à se vendre. À titre d'exemple une coupe a eu lieu au col de la Forclaz au printemps 2020. Les coupes sont enregistrées aux sommiers des forêts de l'ONF et dans les compte-rendus de délibérations des conseils municipaux autorisant la vente de bois dans ces parcelles. Seuls les bois de la partie de Saint Gervais (216 ha) ne sont pas commercialisés actuellement. Ceci est dû à l'inaction des différents maires depuis 40 ans qui, malgré les demandes répétées de l'ONF, ont refusé de préempter les terrains à la jonction des pistes forestières et des routes accessibles aux grumiers, pour permettre la réalisation des places de dépôts. La sortie des bois côté Saint Gervais est donc devenue difficile.

Les 1,5 millions d'€ qui seront consacrés à la route forestière ne régleront pas le problème de Saint Gervais, car la plupart de leurs coupes doivent se débarder par câble (cartes pages 60-61 de l'EI et page 3 de l'Ae). Or ce moyen de débardage n'est pas rentable dans la plupart des cas et ne le sera pas non plus avec l'accès des grumiers s'il n'est pas subventionné.

Sur le tableau d'Evalcoup ci-dessous, sur la dernière ligne « Distance deb » (distance de débardage), on voit que les coûts s'élèvent à 0,50 €/m³ pour une distance de 500 à 1000 m et 1,00 € pour une distance de 1000 m. Ce sont les coûts qu'il faut rajouter au prix moyen, pour un débardage par tracteur. Pour Passy et les Houches le gain de la route forestière serait donc de 2 € en moyenne par m³ avec un débardage par Vaudagne (Les Houches) ou par les Brions (Passy). Les distances de trainage derrière tracteur sont d'environ 2 000 m sur ces deux itinéraires. L'exploitation de la forêt se fait de cette manière de longue date.

Par contre pour Saint Gervais, l'utilisation du câble pour sortir les bois les rendra toujours invendables avec ou sans la route, puisqu'il faudra ajouter 15 à 20 €/m³ supplémentaires que pour un débardage par tracteur.

Tableau des coûts

Prix de base		
Abattage - Jaronnage - débardage		
Bois d'œuvre (garne et bilon éclairés)	20,00 €/m ³ sous éc.	
Bois d'industrie (Trottoir)	18,00 €/M3A	
Bois énergie	18,00 €/M3A	

Ajuster chaque critère au cas rencontré dans la coupe		
Volume	<500m ³	0,25
	500 à 800m ³	Prix de base
	>800m ³	-0,5€
Prélèvement	<50m ³ /ha	0,25
	50 à 100	Prix de base
	>100m ³ /ha	0,5€
Vam	<0,375	1,00
	0,3 à 0,6	0,75
	>0,6m ³	Prix de base
Pente	<35%	
	>35%	1,50
Pente	<35%	
Distance déb	<500m	0,50
	500 à 1000m	1,00
	>1000m	

Prix unitaire retenu par produit	
Bois d'œuvre	20,00 €/m ³ sous éc.
Bois d'industrie	18,00 €/M3A
Bois énergie	18,00 €/M3A

M3A = stère sur écorce

Source : logiel Evalcoup de l'ONF

Le cours du bois est de l'ordre de 18 à 20 € le m3.

Il existe une alternative qui n'a pas été étudiée, ou du moins pas avec les données du coût de la route, c'est le débardage par câble. Ce mode de débardage n'est pas rentable, car plus cher que le débardage par tracteur. D'après l'ONF, le coût en montagne est de 35 à 40 €/m3 par câble contre 20 €/m3 par tracteur. Soit un surcout de 15 à 20 €/m3.⁹

Or, la route forestière est prévue pour sortir 2 000 m3/an pendant 30 ans (page 20 Ae), soit 60 000 m3. Avec une route forestière à 1,5 millions d'€, financées par des fonds publics, cela représente une subvention de 25 €/m3 (1,5 M divisé par 60 000 m3). Ces fonds permettraient de subventionner le débardage par câble, qui deviendrait ainsi rentable par rapport au tracteur. Ceci serait nécessaire uniquement pour la partie des bois côté Saint Gervais, puisque la plus grande partie de ces 2 000 m3/an provient de bois issus de Passy et des Houches, qui peuvent continuer à être sortis au tracteur, comme vu auparavant.

Il faudrait faire étudier sérieusement l'alternative du débardage au câble, par un organisme indépendant ou un câbliste professionnel. L'ONF étant sur le sujet en conflit d'intérêt : en cas de réalisation de la route, elle peut prétendre en assurer la maîtrise d'œuvre (pour environ 10 % du montant des travaux), tandis qu'en cas de débardage par câble, c'est l'exploitant ou le propriétaire des bois (ici les communes) qui sont directement subventionnés.

Plusieurs trajets mériteraient d'être étudiés pour le débardage au câble :

- Col de la Forclaz – Vaudagne
- Col de la Forclaz – Les Brions
- Le Prarion - Les plagnes
- La Charme – Bionnay

Passy : la route forestière inutilisable par les grumiers

L'ONF a réalisé la route forestière des Julliards à la Trappe (pour laquelle il était maître d'œuvre), qui a coûté 450 000 €. Malheureusement, les lacets à la sortie de cette route ne permettent pas à des camions grumiers de manœuvrer en toute sécurité. Lors des premières utilisations, un grumier a renversé une partie de son chargement dans le jardin d'un particulier. La route réalisée est donc inutilisable, et il faut rechercher une autre sortie plus sécurisée !



⁹ <https://www.onf.fr/+4df::cable-mat-que-retenir-de-ce-debardage-aerien.html>

La bétonisation de la route

Dans son avis du 22 juillet 2020, l'Autorité Environnementale précise (page 6)¹⁰ : "Un liant hydraulique sera utilisé sur l'ensemble de la route pour réaliser la couche de forme. Une reprise du profil en long des pistes actuelles conduit à assurer une pente de 12% au maximum sur 80% du tracé."

Si ce type de revêtement est préférable à du bitume, car il utilise une partie des déblais de la route pour sa création, son impact sur l'environnement n'a pas été évalué. L'Ae (page 11) recommande "d'évaluer les impacts du recours à un liant hydraulique et les mesures prises pour les éviter, les réduire et si besoin les compenser."

Dans son "Etude préliminaire à la réalisation du projet de route sylvo-pastorale le Chatelard-col de Voza" (pages 196 à 258 E12), l'ONF joint en annexe une fiche technique sur le liant hydraulique (p. 254 à 258) dont voici un extrait :

Le traitement des sols avec un liant est une technique qui consiste à incorporer, au sein du sol, un élément d'apport (chaux, ciment) avec éventuellement de l'eau et de les mélanger intimement *in situ*, jusqu'à l'obtention d'un matériau homogène présentant des propriétés nouvelles. Il s'agit d'un traitement qui utilise les affinités chimiques du sol et du liant

Pour la protection contre les intempéries, une couche d'émulsion cationique est appliquée. Cette couche est composée à 65 % de bitume. Par conséquent, pour le total du projet de route forestière, environ 39 tonnes de bitume seront nécessaires :

Toutes les zones en sols traités doivent recevoir rapidement une protection superficielle, au plus tard en fin de journée. Elle consiste en l'application mécanique à la rampe d'une émulsion cationique à 65 % de bitume à raison de 0,7 kg/m²

Incidence sur les cours d'eaux et zones humides

L'Ae "recommande au maître d'ouvrage de compléter l'étude d'impact, pour ce qui concerne les milieux naturels et les eaux, par les impacts des coupes et travaux rendus possibles par la création de la route et par les mesures prises pour les éviter, les réduire et si nécessaire les compenser."

Elle poursuit en précisant qu'une source pourrait être perturbée : "La zone d'étude est parcourue par de nombreux petits cours d'eau intermittents dont le plus important est « le Nant Ferney », traversé à trois reprises par la route, et comprend également une source (non utilisée à des fins d'eau potable). L'émergence de la source située à proximité de l'emprise du projet, susceptible d'être perturbée, sera l'objet d'une mise en défens."

Par conséquent, l'Ae "recommande de préciser les mesures qui seront mises en œuvre pour assurer l'absence de pollution des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable et de les soumettre à validation de l'ARS. Elle recommande également de préciser les dispositions prises pour la traversée des cours d'eau afin d'éviter la pollution des eaux et assurer leur continuité écologique".

Par ailleurs, l'Ae "recommande de présenter un inventaire exhaustif des zones humides qui s'appuie de façon explicite sur les critères législatifs de détermination de ces zones et de reprendre en conséquence l'évaluation des incidences du projet sur celles-ci, incluant leur fonctionnalité, ainsi que les mesures prises pour les éviter, les réduire et si nécessaire les compenser."

¹⁰ http://www.haute-savoie.gouv.fr/content/download/33811/199354/file/200722_route_forestiere_chatelard_voza_74_delibere_cle7a824c.pdf

Bilan carbone et incidence sur la qualité de l'air

L'Ae constate que *"les émissions de gaz à effet de serre liées aux engins de chantier pendant la phase travaux et aux engins et grumiers pendant l'exploitation forestière ne sont pas quantifiées."* La phase de travaux aura pourtant un impact carbone considérable et ne doit pas être soustraite du bilan carbone global de ce projet.

L'Ae précise que *"selon le dossier, les fonctions de capture des polluants atmosphériques seraient renforcées, sans que ce point soit étayé"*.

Elle demande donc d'approfondir et compléter l'étude d'impact et *"recommande de présenter, en les étayant et les documentant, les effets positifs et négatifs du projet, y compris de l'exploitation, par rapport au scénario de référence et d'en évaluer le point d'équilibre."*

L'interdiction aux véhicules à moteur

L'Ae *"relève que ces différents constats sont fondés sur le fait que la route est effectivement fermée à toute autre circulation motorisée que celle des ayants droit et celle liée à l'exploitation forestière. Elle revient sur ce point en 2.2.4."*

"Des mesures de limitation de la circulation motorisée sur la route piste sont prévues (barrières fermées à clé notamment). Les contrôles réglementaires du respect de ces limitations sont une mesure importante de maîtrise des différents types d'impact, en particulier en matière de dérangement de la faune."

Il est en pratique impossible de fermer une route forestière avec une barrière à clé. La piste du Saix Blanc à Vallorcine a été subventionnée, à l'époque à condition qu'elle soit fermée par une barrière. Or, au bout de quelques années, celle-ci a été enlevée.

En effet, dans la pratique, les grumiers peuvent venir de toute la région et à n'importe quelle heure. Comment faire pour leur ouvrir la barrière ? Les pompiers et les secours auront sans doute besoin un jour ou l'autre d'intervenir sur cette route. Même en ayant les clés, l'expérience montre que dans l'urgence, ils ne les retrouvent plus. D'autre part, l'ONF n'a pas les moyens d'assurer une surveillance efficace du respect de la réglementation, en particulier pendant les week-ends et le soir.

Rappel des caractéristiques projet

- Route forestière de près de 14 km, comprenant la création d'une route sur 6 km et la transformation de 8 km de pistes forestières en routes forestières.
- Revêtement à base de liant hydraulique sur 35 cm d'épaisseur et 4 m de largeur et 300 m en goudron.
- Pour permettre l'accès des grumiers dont le poids autorisé en France est de 48 tonnes pour 5 essieux et de 57 tonnes pour 6 essieux.
- Le Col de Voza culmine à plus de 1 650 m d'altitude.

ANNEXE

Chronologie des demandes d'information sur la RF du Chatelard au Col de Voza

Effectuées par Jean-Claude Louis, de la LPO Haute-Savoie

- 13 septembre 2018 : Téléphone à la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc, puis à celle de la Vallée du Mont Blanc, puis à Julie Chaboud.

La CCPMB indique que c'est la CCVCMB qui porte le projet et qui peut répondre. J. Chaboud est absente (laissé un message sur son répondeur).
- 14 septembre 2018 : Rencontre de Julie Chaboud à la réunion avec l'ONF sur le Pic tridactyle, échange de n° de portable.
- Semaine du 17 au 21 septembre 2018 : Contact téléphonique avec J. Chaboud, elle n'était pas à la Communauté de Communes à l'époque, (c'était S. Bottolier), elle va se renseigner et voir si elle peut me transmettre des documents demandés (compte-rendu des réunions du Copil du schéma de desserte, plans et documents sur le projet lui-même). Elle doit me rappeler.
- 21 septembre 2018 : Rappel de J. Chaboud. Elle me dit qu'elle ne peut pas me transmettre les documents (elle n'était pas là à l'époque). Elle me dit que c'est l'ONF qui s'occupe du projet. Elle m'indique qu'une étude d'impact est en cours à la demande de la DREAL.
- 24 septembre 2018 : Appel à l'agence ONF d'Annecy qui me passe O. Cretin Maitenaz et qui m'indique que c'est Cathy Boldini qui s'occupe du dossier. Elle m'indique qu'elle n'était pas présente à l'époque, mais va se renseigner et me tenir au courant.
- 28 septembre 2018 : Rappel de C. Boldini, elle me redit qu'elle n'était pas là à l'époque et que je dois appeler son supérieur hiérarchique, C. Lebahy.
- 1 octobre 2018 : Appel de C. Lebahy, absent, laissé message sur son répondeur.
- 2 octobre 2018 : Rappel de C. Lebahy. Il m'indique qu'il s'agit de documents qui appartiennent à la CCVCMB et qu'il faut s'adresser à eux.
- 2,3,4,5 et 8 octobre 2018 : Appel de J. Chaboud (répondeur, laissé un message).
- 8 octobre 2018 : Appel du secrétariat des services techniques de Passy pour consulter l'Aménagement forestier de Passy. Elle ne connaît pas, elle va se renseigner et doit me rappeler avant la fin de la semaine.
- 9 octobre 2018 : Nouvel appel à J. Chaboud et nouveau message sur son répondeur : je lui ai dit que l'ONF ne pouvait me donner les documents demandés car il prétend qu'ils appartiennent à la CCVCMB. Je lui demande aussi de programmer une réunion avec les personnes concernées ainsi que la LPO et la FRAPNA (aujourd'hui FNE Haute-Savoie).
- 9 octobre 2018 : envoi d'un mail à Anne Lassman-Trappier (FRAPNA) pour lui demander si elle est au courant de ce projet de route forestière.
- 15 octobre 2018 : tel au secrétariat des services techniques de Passy. La secrétaire n'a pas trouvé l'Aménagement, elle doit demander à M. Bouchard (ONF) mais il est en congés. Tel à la Mairie des Houches, puis envoi d'un mail à leur demande. Tel à la Mairie de Saint Gervais, la secrétaire ne sait pas où est l'Aménagement, elle a pris mon téléphone et doit me rappeler.

- 15 octobre 2018 : Le directeur d'Agence de l'ONF (Némoz-Rajod) affirme lors d'un débat qui suivait la projection du film « Le Temps des Forêts », que les forêts ne sont pas des espaces naturels. Il affirme suite à ma question sur le sujet, que l'ONF n'a rien à cacher et qu'il est étonné que je n'aie pas eu accès aux informations sur la route forestière. Il suffit que je le contacte pour qu'il me les communique, les seules informations que « l'ONF cache sont les données sur la faune pour ne pas qu'elle soit dérangée ».
- 17 octobre 2018 : Consultation des Aménagements forestiers de Passy, Les Houches et Saint Gervais à l'UT de Passy.
- 18 octobre 2018 : visite des pistes existantes entre le Mont Paccard- la Charme- le Col de la Forclaz-Montfort.
- 19 octobre 2018 : Visite des pistes existantes entre la Col de Voza et la Charme.
- 22 octobre 2018 : fin de rédaction du dossier, envoi à AD, JBD, JPM et OS.

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Projet de route forestière du col de Voza
De : > jean.pierre.materac (par Internet) <jean.pierre.materac@gmail.com>
Date : 29/09/2020 15:16
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

la zone forestière dans laquelle ce projet a vu le jour est d'une richesse en biodiversité remarquable, avec

la présence du Pic tridactyle, espèce classée "en danger critique d'extinction", mais aussi de la chouette de Tengmalm, de la Chevêchette d'Europe, de la Gêlinotte des bois et de tout le cortège des espèces forestières protégées (Pic noir, Pouillot siffleur, Grimpereau des bois...), mais aussi celle des chauve-souris et de la flore.

L'étude d'impact n'a mesuré l'impact que sur une zone très restreinte de chaque côté de l'emprise de la route, ce qui est une aberration, car elle sera bien plus large, que ce soit au moment des travaux que lors des exploitations futures !

Ce projet vise à rajeunir la forêt, alors qu'il est bien connu que la biodiversité est très nettement plus importante dans les vieilles forêts.

Ce projet financé par de l'argent public ne permettra de gagner que 2 euros/m³ lors des exploitations futures et ne permettra pas de rendre viable l'exploitation accrue des forêts concernées. Quelle gabegie avec l'argent des contribuables !

Il est indispensable de continuer à exploiter ces forêts de manière patrimoniale et raisonnable.

Je suis donc opposé à ce projet qui détruira un peu plus cette biodiversité, indispensable à la survie de l'homme, et dont les responsables se prévalent sans savoir ce que ce mot sous-tend;

Avec mes meilleures salutations naturalistes, et en espérant que ce projet avorte.

Sujet : [INTERNET] Avis enquête publique - Projet de route forestière Col de Voza

De : > pthabault (par Internet) <pthabault@gmail.com>

Date : 06/10/2020 17:23

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

NON FAVORABLE, DANS L'ÉTAT ACTUEL DE CE PROJET

Sujet : [INTERNET] Enquête publique route forestière du Col de Voza

De : > ertlenph (par Internet) <ertlenph@hotmail.com>

Date : 06/10/2020 17:58

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint mes observations dans le cadre de cette enquête publique.

Cordialement

Philippe Ertlen

— Pièces jointes : —

Route du Col de Voza enquête publique.doc

15,0 Ko

Philippe Ertlen
79,rue des Grands Bois
74190 Passy

Passy le 6 octobre 2020

à Madame ou Monsieur le Commissaire enquêteur

Objet observations dans le cadre de l'enquête publique portant sur la création d'une route forestière jusqu'au col de Voza

Veuillez trouver ci-après mes observations sur ce projet soumis à enquête publique.

D'un point de vue économique, la création de cette route, aux frais des contribuables, ne permettra pas de rendre viable l'exploitation accrue des forêts du secteur de montagne concerné. Il s'agit donc d'une mauvaise utilisation d'argent public.

J'ajoute qu'il existe un précédent sur la commune de Passy dans le secteur Bay- la Trappe .

Sur proposition de l'ONF avec les mêmes arguments économiques que ceux mis en avant pour le projet de route du Col de Voza a été réalisée il y a quelques années une importante route forestière dans le secteur de la Trappe .

Après seulement deux ans l'exploitation a cessé et jamais les quantités de bois annoncées par l'ONF n'ont été exploitées.

Il s'agit d'un gâchis d'argent public doublé d'un impact paysager négatif et irréversible.

On peut sérieusement craindre le même scénario si la route du Col de Voze devait se réaliser dans un secteur encore plus sensible.

- **D'un point de vue environnemental**, vouloir exploiter davantage la forêt dans un secteur d'une rare richesse en biodiversité, et de surcroît partiellement situé dans le Site classé du Mont-Blanc, est un non-sens. Continuons à exploiter cette forêt de façon raisonnable et laissons de nombreuses espèces rares et protégées survivre et se développer dans ce secteur qui a beaucoup plus de valeur pour l'intérêt général s'il est laissé en l'état.

Je reprends intégralement l'argumentaire de Ligue de protection des

oiseaux notamment sur le Pic Tridactyle.

- Veuillez agréer Madame, Monsieur le commissaire enquêteur l'expression de mes sentiments dévoués.

Philippe Ertlen

Sujet : [INTERNET] route forestière du col de Voza

De : > andre73martin (par Internet) <andre73martin@gmail.com>

Date : 06/10/2020 18:04

Pour : <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis totalement opposé à la construction de cette route pour son impact environnemental ; c'est une aberration écologique à cause des tonnes de dérivés du pétrole déversés en pleine forêt, de la perturbation puis l'extinction des espèces protégées et de la faune en général, et de la pollution durable que cette route va engendrer avec la circulation incessante d'engins qui ne sont pas réputés pour la propreté de leurs moteurs.

C'est aussi une aberration économique quand on considère le rapport entre l'investissement sur FONDS PUBLICS et les gains d'exploitation escomptés.

Enfin, à l'heure où une zone de protection d'habitats naturels du Mont-Blanc vient de faire l'objet d'un arrêté, ce projet de création d'une route est une aberration de plus, à laquelle il convient de mettre un terme.

Merci de votre attention,

André MARTIN

Sujet : [INTERNET] CONTRE le projet de route forestière au col de Voza

De : > lthib (par Internet) <lthib@ntymail.com>

Date : 06/10/2020 18:05

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Je suis CONTRE le projet de route forestière au col de Voza, j'ai très très peur de ce qui se passe dans notre pays en ce moment.

Les décisions tant au niveau local, régional et national sont effrayantes pour l'avenir de nos enfants.

Vous sanctuarisez le Mont-blanc tout en voulant détruire ses pentes, je n'y comprends rien, pourrions-nous s'il vous plaît penser à la façon dont l'être humain survivra lorsqu'il aura détruit tout ce qui lui permet de vivre ?

Sur ce trajet réside des oiseaux en danger de disparition, vous allez détruire une forêt enracinée pour planter une forêt qui favorisera les avalanches et les éboulements, alors que notre climat devient chaotique, voulez vous rayez les villes de la carte ?

Cordialement,
Ludivine Thiburs

Sujet : [INTERNET] route forestiere col du voza

De : > jonscone (par Internet) <jonscone@hotmail.com>

Date : 06/10/2020 18:11

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Cher Monsieur ou Madame,

Je vous ecrit de deposer mon opposition au projet route forestiere du col de voza.

Je pense que c'est vraiment dommage que l'argent vien devant le bien de la communauté. Le route proposé va detruire un partie enorme de la foret qui et utiliser beaucoup par des gens dans l'haute savoie et plus loin.

Nous n'habitons pas dans un endroit pauvre ou le seul moyen de gangner le vie est de vendre des arbres ou de detruire les forest de cultiver le nourriture. nous habitons dans un endroit assez privilegé que doit etre conservé.

Cette proposition de creer un route forestiere va laisser un cicatrice sur le montagne difficile a cacher ou de reparer.

salutations

mme strutt

Sujet : [INTERNET] projet rte forestière col de voza

De : > sammi_tenn (par Internet) <sammi_tenn@hotmail.com>

Date : 06/10/2020 18:18

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Cher Monsieur ou Madame,

Je vous ectit de déposer mon opposition au projet route forestiere du col de voza.

Je pense que c'est vraiment dommage que l'argent vien devant le bien de la communauté. Le route proposé va detuire un partie enorme de la foret qui et utiliser beaucoup par des gens dans l'haute savoie et plus loin.

Nous n'habitons pas dans un endroit pauvre ou le seul moyen de gangner le vie est de vendre des arbres ou de detuire les forest de cultiver le nourriture. nous habitons dans un endroit assez priviligé que doit etre conservé.

Cette proposition de creer un route forestiere va laisser un cicatrice sur le montagne difficile a cacher ou de reparer.

salutaions

mme strutt

Sujet : [INTERNET] route forestière col de Voza: reponse
De : > fanette.janin.74 (par Internet) <fanette.janin.74@orange.fr>
Date : 06/10/2020 18:24
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

— Pièces jointes : _____

resume-2-pages-col-de-voza-lpo-fne-vf.pdf

173 Ko



PROJET DE ROUTE FORESTIÈRE DU CHÂTELARD AU COL DE VOZA Un impact écologique certain, une utilité douteuse

Un projet de route forestière entre Le Châtelard, à 800 m d'altitude, et le col de Voza, à 1 650 m, prévoit la création d'une route sur 5,5 km et la transformation de 8 km de pistes forestières en route forestière, soit près de 14 km au total, afin de pouvoir accueillir des camions pour le transport des bois ronds (grumiers) de 48 à 57 tonnes. Le coût de l'ouvrage, estimé à 1,4 million d'€ HT, sera financé par des fonds publics. Après le remodelage intempestif de la piste du Kandahar sur l'autre versant du Prarion, ce projet va impacter le prestigieux et fragile site classé du Mont-Blanc.

Un bilan économique douteux

Des exploitations de bois ont lieu régulièrement dans ce massif, sans besoin d'une route à camions grumiers. Le débardage se fait alors sur place. Le surcoût de ce débardage est de 2€/m³ seulement. Même avec cette route, les frais d'exploitation du bois en montagne resteront plus élevés que ceux des forêts plus accessibles et le bas niveau du cours du bois ne permettra pas de rentabiliser ce projet, même à long terme. Ce projet présente, pour nos associations, un nouveau gaspillage d'argent public.

Un bilan écologique certain

Des espèces rares et protégées

Ce projet va impacter un site riche en biodiversité, qui abrite des espèces protégées et menacées, telles que la Gélinoite, les petites chouettes de montagne et les chiroptères et d'autres classées "en danger critique d'extinction", comme le Pic tridactyle, en ce qui concerne la faune, et la Buxbaumie verte et le Lycopode en massue, pour la flore¹. L'impact sera important au moment des travaux, mais plus encore par l'intensification de l'exploitation forestière qui va en découler.

L'habitat d'un oiseau régulateur du bostryche sera touché

Le bois mort et les arbres dépérissants sont essentiels à la survie du Pic tridactyle. Cet oiseau se nourrit de larves et d'insectes connus communément sous le nom de bostryches. C'est un des principaux prédateurs de ces insectes qui attaquent des arbres de nos forêts localement. S'en prendre à son habitat serait contre-productif dans la lutte contre le fléau du bostryche. Mettre en danger cet oiseau dont il ne reste plus qu'une vingtaine de couples en France actuellement, serait un crime de plus contre la nature.

¹ Parmi les espèces les plus emblématiques, faisant l'objet de mesure de conservation spéciale concernant leur habitat :

> Le Pic tridactyle, une espèce rare présente dans quelques vallées de Haute-Savoie, Savoie et du Jura, classée CR (en grave danger) sur les listes rouges nationale et régionale.

> La Gélinoite des bois classée NT (quasi menacée) sur les listes rouges nationale et régionale.

> Le Tétralyre et la Chevêchette d'Europe classés NT (quasi menacé) sur la liste rouge nationale et VU (vulnérable) sur la liste rouge régionale.

> Parmi les chiroptères, 3 espèces : la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées et le Grand murin sont classés d'intérêt communautaire (Annexe II Directive Habitats).

La santé de la biodiversité

Ce projet vise à rajeunir les peuplements forestiers. Or, les études récentes montrent que la biodiversité est beaucoup plus importante, abondante et riche dans les vieilles forêts que les jeunes ! Plus une forêt vieillit, plus la biodiversité augmente, en lien avec le diamètre des arbres et le développement notamment d'insectes et de champignons.

Les lacunes de l'étude d'impact

Un bilan carbone inconnu

Le bilan carbone de ce projet n'a pas encore été calculé, que ce soit concernant les engins nécessaires aux travaux, ou les camions qui circuleront sur la route en phase d'exploitation, comme le pointe l'avis de l'Autorité environnementale (Ae) de juillet 2020. Ce projet va contribuer, comme celui de la piste du Kandahar en 2019, à générer des émissions de gaz à effet de serre dont le massif du Mont-Blanc, déjà visiblement affecté par le changement climatique, se passerait bien. Un bilan carbone global doit être rendu public avant toute prise de décision concernant ce projet.

L'impact du revêtement

L'Ae déplore que l'impact du "liant hydraulique" sur l'environnement n'ait pas été évalué. Il est prévu que 3 500 m de cette route soient recouverts d'un revêtement hydraulique de 35 cm d'épaisseur, produit à partir de chaux pour la première couche de 20 cm, puis de bitume pour la couche supérieure. 300 m seront par ailleurs goudronnés. Dans l'étude d'impact 2, sont listés au point 1.1.9.2, comme effets permanents de la route : "l'imperméabilisation de la route avec le liant hydraulique et l'enrobé sur certains tronçons de la route." De plus, l'utilisation de chaux pour la route aura un impact sur les plantes acidiphiles, comme le Lycopode en massue, présent au bord de la piste actuelle.

L'impact sur l'eau et les milieux

Les faiblesses de l'étude d'impact concernant la protection des captages d'eau potable, les traversées de cours d'eau et les zones humides sont dénoncées par l'Ae, qui demande des études complémentaires sur ces points.

Et le bilan paysager ?

Le projet traverse le site classé du Mont-Blanc (classé au titre des paysages), sur 3,5 km. Une route forestière aura un impact visuel fort, comme peut en témoigner la piste créée par EDF aux Plagnes, au pied du massif du Prarion. Cette piste avait pourtant fait l'objet d'attentions paysagères ! La nouvelle route sera visible du coteau de Passy et Servoz, de Saint-Gervais, de Sallanches...

Conclusion

- Les associations proposent d'abandonner ce projet dévastateur et de continuer à assurer le débardage des arbres sur place, avec l'étude de solutions d'exploitation plus respectueuses des lieux, en particulier la meilleure utilisation de la ligne ferroviaire du Tramway du Mont-Blanc, ou le recours aux câbles longs.
- Vouloir exploiter davantage la forêt dans un secteur d'une rare richesse en biodiversité, et de surcroît partiellement situé dans le Site classé du Mont-Blanc, est un non-sens écologique. Laissons de nombreuses espèces rares et protégées survivre et se développer dans ce secteur, qui a beaucoup plus de valeur pour l'intérêt général s'il est laissé en l'état.
- Il est à noter que nos associations ne s'opposent pas de façon systématique aux projets de routes forestières, mais celle-ci, par son ampleur et sa situation, aura un impact particulièrement fort sur l'environnement, sans présenter des bénéfices socio-économiques évidents.

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet de la route forestière du col de Voza

De : > bgajda.archi (par Internet) <bgajda.archi@gmail.com>

Date : 06/10/2020 18:39

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Par la présente, je souhaite présenter mon opposition au projet de la route forestière du col de Voza. Je considère que c'est un projet dévastateur pour la nature et inutile, puisque le site est déjà dépourvu des pistes forestières. Ce projet met en danger plusieurs espèces protégées par la loi, comme la gélinotte et en danger critique d'extinction, par exemple le pic tridactyle pour un maigre gain de 2€/m³ de grumiers transportés. Le jour de la chute libre de biodiversité en France, Europe et dans le monde, ce manque de regard pour l'intégrité de ce forêt précieux est inacceptable.

J'espère que ce projet inutile sera abandonné.

Avec mes salutations distinguées,

Barbara Gajda-Crégut

architecte

Haute-Savoie

Sujet : [INTERNET] route forestiere au col de voza

De : > mrsmvk (par Internet) <mrsmvk@gmail.com>

Date : 06/10/2020 18:47

Pour : ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr, ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

J'oppose ce projet.

Ce projet sera une désastre pour la biodiversité et écologique, et aura un impact visuel moche.

Cordialement

--

M van Kampen



Sujet : [INTERNET] EP route forestière du Chatelard au col de Voza

De : > association.aralpe (par Internet) <association.aralpe@gmail.com>

Date : 06/10/2020 18:55

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Je tiens, à la lumière des arguments développés par FNE et en tant que président de l'ARA à exprimer mon opposition à l'ouverture de la route forestière du Chatelard au col de Voza.
JL Bannay

Sujet : [INTERNET] route col de voza

De : > desplanchesn (par Internet) <desplanchesn@gmail.com>

Date : 06/10/2020 18:59

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour.C'est un projet contre nature par les temps qui courent.Tout aménagement doit être fait à travers le prisme de la priorité donnée à l'environnement et au respect de la biodiversité.

Regardez l'effet dévastateur de l'ouverture d'un col comme celui de la loze.

Simple question de bon sens, ne pas goudronner ce col ,merci.

Sujet : [INTERNET] Projet de route forestière Col de Voza

De : > c.tardy74 (par Internet) <c.tardy74@gmail.com>

Date : 06/10/2020 19:00

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Voici mon avis à cette enquête publique :

Un projet économiquement non viable, avec un bilan carbone plus que douteux (les vieilles forêts captent plus de carbone que des forêts en croissance) et la mise à mal d'une zone de quiétude pour la faune sauvage : ce projet est écocide !

Le pic tridactyle qui peuple ses forêts est connu depuis plus de 10 ans, par le CREA, l'ONF et le GRIFEM. Cet oiseau est en danger critique d'extinction : comment l'ONF peut décemment proposer un projet au cœur du territoire de cette espèce ?

La gélinotte des bois, extrêmement sensible au dérangement est également présente. Le passage de camions suffira à la faire partir (sans parler des bûcherons, promeneurs et VTTistes qui viendront plus nombreux).

Le Tétraz lyre, emblème des Alpes sauvages, verra passer sur les places de chants de la Charme de jolis camion 50 tonnes : une carte postale...

Nous sommes au 21ème siècle, ces projets ne peuvent plus être défendus. Imperméabilisation des sols, destruction de la faune sauvage, pour plus de pollution et une rentabilité négative ? Est-ce une blague ?

Bien cordialement,

Charlotte Tardy

06.72.14.48.54

876 Rte de Passy

Le Vieux Servoz

74310 SERVOZ

Sujet : [INTERNET] Projet de route forestière Col de Voza

De : > c.tardy74 (par Internet) <c.tardy74@gmail.com>

Date : 06/10/2020 19:00

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Voici mon avis à cette enquête publique :

Un projet économiquement non viable, avec un bilan carbone plus que douteux (les vieilles forêts captent plus de carbone que des forêts en croissance) et la mise à mal d'une zone de quiétude pour la faune sauvage : ce projet est écocide !

Le pic tridactyle qui peuple ses forêts est connu depuis plus de 10 ans, par le CREA, l'ONF et le GRIFEM. Cet oiseau est en danger critique d'extinction : comment l'ONF peut décemment proposer un projet au cœur du territoire de cette espèce ?

La gélinotte des bois, extrêmement sensible au dérangement est également présente. Le passage de camions suffira à la faire partir (sans parler des bûcherons, promeneurs et VTTistes qui viendront plus nombreux).

Le Tétrás lyre, emblème des Alpes sauvages, verra passer sur les places de chants de la Charme de jolis camion 50 tonnes : une carte postale...

Nous sommes au 21ème siècle, ces projets ne peuvent plus être défendus. Imperméabilisation des sols, destruction de la faune sauvage, pour plus de pollution et une rentabilité négative ? Est-ce une blague ?

Bien cordialement,

Charlotte Tardy

06.72.14.48.54

876 Rte de Passy

Le Vieux Servoz

74310 SERVOZ

Sujet : [INTERNET] Enquête publique: Projet de route forestière du Chatelard au col de Voza
De : > liliane.larry (par Internet) <liliane.larry@orange.fr>
Date : 06/10/2020 19:06
Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Mesdames, Messieurs,

Le projet de route forestière cité en référence est dévastateur pour la biodiversité de ce secteur riche en faune et flore protégées.

Il est de notre devoir de préserver les espèces les plus vulnérables, les plus fragiles, en ne laissant pas un tel projet se réaliser.

Je dis non à ce projet et rejoins la proposition de FNE et de la LPO d'abandonner ce projet dévastateur et de continuer à assurer le débardage des arbres sur place, avec l'étude de solutions d'exploitation plus respectueuses des lieux, en particulier la meilleure utilisation de la ligne ferroviaire du Tramway du Mont-Blanc, ou le recours aux câbles longs.

En espérant que ce projet, qui porte atteinte à l'environnement, ne voie jamais le jour, je vous prie d'accepter, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Liliane Schneider
46, chemin de la Chapelle de Loëx
74380 Bonne

Envoyé depuis mon mobile Huawei

Sujet : [INTERNET] Enquête publique: Projet de route forestière du Chatelard au col de Voza

De : > liliane.larry (par Internet) <liliane.larry@orange.fr>

Date : 06/10/2020 19:14

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Mesdames, Messieurs,

Le projet de route forestière cité en référence est dévastateur pour la biodiversité de ce secteur riche en faune et flore protégées.

Il est de notre devoir de préserver les espèces les plus vulnérables, les plus fragiles, en ne laissant pas un tel projet se réaliser.

Je dis non à ce projet et rejoins la proposition de FNE et de la LPO d'abandonner ce projet dévastateur et de continuer à assurer le débardage des arbres sur place, avec l'étude de solutions d'exploitation plus respectueuses des lieux, en particulier la meilleure utilisation de la ligne ferroviaire du Tramway du Mont-Blanc, ou le recours aux câbles longs.

En espérant que ce projet, qui porte atteinte à l'environnement, ne voie jamais le jour, je vous prie d'accepter, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Véronique Burgaud
126, route de Rossat
74380 Bonne

Envoyé depuis mon mobile Huawei

Sujet : [INTERNET] Projet sur tête noire

De : > denise.lefevre03 (par Internet) <denise.lefevre03@orange.fr>

Date : 06/10/2020 19:18

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Non à la nouvelle destruction d'un écosystème

Envoyé depuis mon téléphone Huawei

Sujet : [INTERNET] Mon avis au sujet de la route forestière

De : > gauthier.peyrard (par Internet) <gauthier.peyrard@protonmail.com>

Date : 06/10/2020 19:19

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

C'est non ! Et ne passez pas à côté de tous les avis professionnels qui se positionnent contre ce projet, merci !

Cordialement,

G. Peyrard

Sent from ProtonMail Mobile

Sujet : [INTERNET] Projet agrandissement et création route forestière Tête Noire

De : > cedriced64 (par Internet) <cedriced64@hotmail.fr>

Date : 06/10/2020 19:21

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Bonjour,

Par la présente, je vous informe de mon opposition concernant le projet d'agrandissement et de création de route forestière visant à exploiter la forêt sur tête noire / prarion.

D'une part, l'argument du « consommer local » n'est pas valable. En effet, 100 % du bois français n'est pas écoulé, il serait plus proche des 50.

Si on se sert à l'est (refuge du goûter Inclus) c'est peut être pour une notion de prix.

De plus vous risquez de perturber l'ensemble de l'habitat présent sur place dont certaines espèces déjà en voie de disparition.

Le bilan carbone n'est pas complet (manque les émissions carbonées des engins à la construction ainsi que ceux lors de l'exploitation) je ne parle même pas de l'image d'une commune qui se veut en faveur de l'environnement et qui pour quelques gros sous est prête à vendre son âme au diable à la Pagny ..

Le système actuel est déjà convenable.

Utilisez l'argent du contribuable pour contrôler l'incinérateur qui dégaze discrètement de temps en temps .. ça nous évitera de nous étouffer.

Cordialement,
Cédric Iratcabal

IRATÇABAL Cédric
Master en Kinésithérapie

Spécialiste de la course à pied
EAD Concept - La clinique du coureur

IRATÇABAL Cédric
Master en Kinésithérapie

Spécialiste de la course à pied
EAD Concept - La clinique du Coureur

82 Rue des Thuyas
74800 Saint Pierre en Faucigny

Sujet : [INTERNET] protest

De : > usboth (par Internet) <usboth@hotmail.com>

Date : 06/10/2020 19:28

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>, "jp.bron@wanadoo.fr" <jp.bron@wanadoo.fr>

Mesdames y Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint notre demande.

Meilleures salutations,

Willem

Kerzner business use

— Pièces jointes :

protest route forrestiere F.pdf

107 Ko

6 Octobre 2020

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite par la présente protester énergiquement contre le projet de construction d'une route forestière au col de Voza.

Je vous écris au nom du préservation de la nature du Prarion, un coin où la nature se présente dans toute sa diversité.

Le massif du Prarion est **un site classé unique** qui sert de refuge à des animaux rares et protégées comme les coqs de bruyère, les aigles, les bouquetins, les marmottes, les chouettes de montagne, la Gélinotte, les chiroptères etc. Habitat même du loup sous les chalets 'Les Mélèzes' et 'Chalet des Anglais'. **La biodiversité** y est naturellement représentée et on y trouve des plantes rares et protégées comme les lys martagon qui poussent dans leur milieu naturel, loin de la pollution.

Ce site naturel exceptionnel a déjà subi de nombreuses perturbations du fait de la main de l'homme et des progrès de la civilisation. Depuis la construction du tunnel du Mont Blanc, nous avons observé que les sangliers se sont réfugiés vers le haut de la montagne. La création de stations de skis et la construction de remontées mécaniques ont détruit irrémédiablement une partie du massif. La nouvelle piste pour les VTT qui mène au col de la Forclaz et passe derrière le chalet « Les Mélèzes », a un impact négatif visible sur l'habitat des animaux. Même le bruit des petits avions de tourisme perturbe le calme et la sérénité des lieux. La faune et la flore qui se développent dans des conditions particulièrement difficiles en altitude sont durablement affectés par l'intervention des hommes et des machines. L'équilibre fragile de la nature en haute montagne est **de plus gravement menacé par le réchauffement climatique.**

Aucun intérêt économique à court terme ne peut justifier de construire une route pour des camions de 48 à 57 tonnes dans un site naturel protégé, alors qu'il existe des alternatives nettement moins destructrices de l'environnement pour l'exploitation des ressources forestières.

Au nom de la nature, **je vous prie de renoncer définitivement au projet de route.** Pour agir contre le réchauffement climatique et respecter l'accord de Paris, il est impératif de préserver les rares sites naturels sauvages dans leur intégrité et de protéger l'environnement des régions de montagne.

Cordialement,

Naam Willem both
Adres usboth@hotmail.com

Sujet : [INTERNET] Avis projet route forestière col de la voza
De : > justine.zawada (par Internet) <justine.zawada@gmail.com>
Date : 06/10/2020 20:25
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Au vu de l'avis de la LPO et de la FNE , je suis contre ce projet dérouté forestière.

Justine Zawada

Sujet : [INTERNET] Projet de route forestière au col de Voza
De : > samosmorton (par Internet) <samosmorton@gmail.com>
Date : 06/10/2020 20:26
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Je suis convaincu que ce projet ne devrait pas être autorisé à aller de l'avant.

La zone de travail proposée est une zone d'une beauté naturelle exceptionnelle, avec tant de types différents de flore et de faune sauvages. Il existe déjà une piste simple, utilisée également par les randonneurs et les vététistes. Détruire cela et construire quelque chose de grand et non naturel est tout simplement inutile et ignore l'utilisation plus large de la région par la nature et les amoureux de la nature.

Veillez réfléchir à l'impact de la proposition sur le monde naturel. Un équilibre délicat est actuellement atteint dans la région. Cette proposition détruira cela. Et dans le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui, nous devrions envisager de préserver ce qu'il nous reste plutôt que de penser à un gain économique à court terme pour une seule industrie.

Cordialement,
Mme Samantha Morton

421 Route des Chavants
74310 Les Houches
06 13 56 70 54

Sujet : [INTERNET] oposition au projet de route forestiere au col de voza

De : > griffiths.avc (par Internet) <griffiths.avc@gmail.com>

Date : 06/10/2020 20:47

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Je voudrais faire savoir m'opposition au project de route forestiere au col de voza

Je habite 206 Chemin du Bois de La Fontaine, 74310 Les Houches

Cdlt,

Adriana Griffiths

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] Route forestière col de Voza

De : > xavier.pauget74 (par Internet) <xavier.pauget74@orange.fr>

Date : 06/10/2020 20:55

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour ,

Cette route s'inscrit dans un schéma du penser du toujours plus au lieu du penser mieux . Pour une fois ne pouvons nous pas considérer qu'un pic en danger d'extinction ou que quelques plantes fragiles (etc ...) ne peuvent pas être plus importants que les perpétuelles insatisfactions humaines du toujours plus qui ne favorisent que l'ego du pouvoir technique au détriment de sa sagesse de protéger son milieu de vie et celui d'autres que lui !

Les forêts n'ont pas besoin des hommes, elles sont là depuis bien plus longtemps que lui ...

En tenant compte de ceux qui pourraient vivre de l'exploitation de cette forêt, aidons les dans l'utilisation du transport des grumes par animaux de trait ou par câble et appuyons nous dans nos décisions sur l'avis des associations de protections de l'environnement...

Toutes les bonnes décisions sont là sous nos yeux , un zeste de discernement et un petit peu de courage pour savoir renoncer à un projet inadapté financièrement, écologiquement et même humainement...

Xavier Pauget

74190 Passy

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Consultation au sujet du Projet de route forestière du col de Voza

De : > alain.serasset (par Internet) <alain.serasset@free.fr>

Date : 06/10/2020 21:03

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Pour faire court, je suis contre ce projet.

Notre vallée de l'Arve est déjà urbanisée à l'extrême et la moindre parcelle laissée à la nature est précieuse.

Précieux, le bois sur pied lui est loin de l'être cette année et ce projet est d'autant moins compréhensible de ce point de vue.

Une portion de piste existe déjà et permet déjà une exploitation suffisante de la ressource forestière sans encore épuiser notre environnement ainsi que les sommes à y investir.

Les rares scieries locales encore en activité ont bien assez des forêts déjà disponibles sans encore en rajouter sauf si le projet consiste à exporter par route ces mètres cube de bois pour 2 francs et six sous et en nous faire bénéficier de l'émissions polluantes de tous ces grumiers.

Donc NON.

Alain Sérasset
45, chemin de la plantée
Blancheville
Sallanches

Sujet : [INTERNET] Projet de route forestière du col de Voza
De : > anne.granget (par Internet) <anne.granget@gmail.com>
Date : 06/10/2020 21:15
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Je suis extrêmement fâchée qu'à l'heure du dérèglement climatique on ose encore détruire des forêts et prétendre qu'il y a des avantages à cette destruction!!!

NON ET NON à ce projet !!!

Merci de tenir compte de mon avis et de celui de million d'autres personnes qui n'ont pas accès à ces informations et ne peuvent s'exprimer!!

Meilleures salutations.

Anne Granget

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Non au projet de route forestière du col de Voza
De : > tiphaine.breillot (par Internet) <tiphaine.breillot@gmail.com>
Date : 06/10/2020 21:18
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Habitante des Houches et membre actif de l'association environnementale le lien naturel, je suis absolument contre le projet de création d'une route forestière dans cet endroit qui reste un des rares endroits préservés de nos vallées. Ce projet va impacter des espèces rares et protégés. Il peut être repenser tout-à-fait autrement et en concertation avec l'ensemble de la population. En attendant, nous ne souhaitons pas que ce projet ait lieu.

Je reste à votre disposition au besoin.

Cordialement,

Tiphaine Breillot

Mobile : +33624300380

Phone : +33450218669

Sujet : [INTERNET] contre la route forestiere du col de Voza

De : > carobrille (par Internet) <carobrille@gmail.com>

Date : 06/10/2020 21:25

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Caroline Brille, habitante des Houches: je suis contre la route forestière du col de Voza

Merci d'en prendre note

bien cordialement

Caroline

Sujet : [INTERNET] NON au projet de route forestière du col de Voza

De : > caro.rossi (par Internet) <caro.rossi@hotmail.fr>

Date : 06/10/2020 21:32

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Bonjour,

Habitante de Passy, je m'oppose à ce projet de route forestière qui présente des risques avérés pour la faune locale dans une vallée où nous aurions au contraire besoin réduire nos impacts sur l'environnement ! Pas de bilan carbone dans une vallée polluée, toujours plus de camions, une montagne défigurée et aucune certitude sur le retour sur investissement. C'est un projet ridicule qui ne devrait pas voir le jour dans les conditions de fragilités de notre vallée. Je suis CONTRE ce projet !

Caroline Rossi

Sujet : [INTERNET] Route forestière Col de VOza

De : > beatrice.bressand (par Internet) <beatrice.bressand@wanadoo.fr>

Date : 06/10/2020 21:36

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

J'aimerais exprimer mon opposition au projet de nouvelle route forestière au col de Voza (communes des Houches-Saint Gervais). Ce projet est un non sens au niveau de l'environnement : impact sur un site naturel riche, mise en danger de la biodiversité, impact sur des espèces protégées et menacées (Gélinotte, pic tridactyle...). Problèmes hydriques prévisibles liés à l'impact du revêtement. Impact visuel (dans le site classé du Mont-Blanc...)...

A l'inverse, l'intérêt économique au niveau du débardage est discutable...

Cordialement,

Béatrice Bressand

Sujet : [INTERNET] Projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard (Col de Voza)

De : > sylvestre.meinzer (par Internet) <sylvestre.meinzer@free.fr>

Date : 06/10/2020 21:46

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Charousse, le 6 octobre 2020

Bonjour

Nous partageons un paysage et un environnement naturel exceptionnels, qui attire les promeneurs du monde entier et dont nous pouvons être fiers.

Or, les sites sont fragiles, la nature sans défense face à tout ce qui l'atteint et la meurtrit : réchauffement climatique, pollution, spéculation immobilière, pillage des ressources naturelles...

Au lieu de préserver ce patrimoine fragile et de le protéger pour notre bien et celui des générations à venir, votre projet ajoute une blessure profonde à cet équilibre précaire. Une entaille supplémentaire, un déclassement dans ce précieux patrimoine, serait un désastre écologique, esthétique, sonore et financier...

En effet, aucun soucis de rentabilité immédiate (médiocre d'ailleurs) ne peut justifier un tel projet. Bien au contraire. Par temps de Covid 19, cette irresponsabilité engage des acteurs qui n'ont visiblement aucune conscience de ce qui conditionne la vie en général, celle de l'homme et de l'animal en particulier, alors que c'est justement l'empiètement des zones forestières de notre planète qui est la cause de graves maladies, animales puis humaines...

Je vous prie donc de renoncer immédiatement à ce projet dévastateur et de proposer une réflexion inverse, une concertation publique sur ce qui pourrait être fait dans la région, pour la préservation du patrimoine naturel, qui en a grand besoin. Ce serait aller dans le bon sens, pour un monde meilleur, et plus rentable sur le long terme.

Bien à vous,

Sylvestre Barré-Meinzer

Chalet de Charousse

74310 Les Houches

Sylvestre Meinzer

00 33 (6) 29 35 48 41

sylvestre.meinzer@free.fr

Sujet : [INTERNET] Projet de route forestière

De : > dom150150 (par Internet) <dom150150@yahoo.fr>

Date : 06/10/2020 21:59

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Ce projet de route forestière va incontestablement impacter le prestigieux et fragile site classé du Mt Blanc par le non sens écologique d'une part et son utilité douteuse et scandaleuse d'autre part ...

L'impact écologique :

- Ce projet va impacter un site riche en biodiversité abritant des espèces protégées et menacées au moment des travaux

mais plus encore par l'intensification de l'exploitation forestière

Ce projet vise à rajeunir les peuplements forestiers ? Or, il se trouve que les études récentes montrent que la biodiversité

est beaucoup plus importante, abondante et riche dans les vieilles forêts que celles gérées par l'homme ...

Les études d'impact :

- Ce projet va contribuer à générer des émissions de gaz à effet de serre dont le massif de Mont Blanc se passerait bien (Bétonner et goudronner des kms de routes forestières, circulation de camions grumiers de plus de 50 tonnes ...) et ouvrir la porte aux possesseurs de 4x4 polluants pour qui tout deviendra permis et devastateur ...

L'utilité douteuse du projet :

- Le bilan économique du projet est plus que douteux compte tenu du faible gain généré (moins de 2 euros du stère) donc un nouveau gaspillage d'argent public.

En conclusion, il convient d'abandonner ce projet devastateur et de continuer à assurer le débardage des arbres sur place avec des solutions d'exploitation respectueuses des lieux et de l'environnement (ligne ferroviaire de TMB)

aussi, des chevaux Percherons ou autres sont dressés et utilisés pour le débardage en forêt ...

Ce projet est un non-sens écologique car il ne présente aucun bénéfice socio-économique

Mme Dominique AMAND

Sujet : [INTERNET] Nouvelle route forestiere de col de la forclaz - NON!

De : > marthe (par Internet) <marthe@foch.nl>

Date : 06/10/2020 22:14

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Copie à : "jp.bron@wanadoo.fr" <jp.bron@wanadoo.fr>

— Pièces jointes : —

20201006 Lettre contre la construction de nouvelle route forestiere de col de la forclaz.pdf 99,7 Ko

Préfecture de Haute-Savoie
DDT Enquêtes Publiques

Sujet : Route Forestière du Col de Voza

6 octobre 2020

Messieurs, mesdames,

Avec cette lettre je veux exprimer mes sentiments **contre** le projet de route forestière pour les camions grumiers, entre Le Châtelard et Le col de Voza, sur les communes de Passy, Les Houches et Saint Gervais.

Pourquoi construire une route pour des camions de 48 à 57 tonnes et les permettre sur la montagne, passer par un site classé ?

D'un point de vue du tourisme et économique, le trajet proposé est fréquenté par beaucoup de randonneurs qui cherchent la tranquillité de la nature. Si les randonneurs/touristes rencontrent des grand camions pendant leurs randonnées, cette site magnifique perdra son attraction unique et les touristes décideront rester chez eux ou aller ailleurs.

D'un point de vue de sécurité, c'est très dangereux de laisser utiliser la même route par des grands camions et randonneurs avec familles, des enfants petits, vtt etc. Sur une grand route comme prévue les camions vont rouler assez vite et c'est impossible prévenir que ça ne cause pas des situations très dangereux en haute montagne. A ce moment c'est même pas permis d'y passer en voiture pour des bonnes raisons.

D'un point de vue environnemental, vouloir exploiter davantage la forêt dans un secteur d'une rare richesse en biodiversité, et de surcroît partiellement situé dans le Site classé du Mont-Blanc, est un non-sens. Continuons à exploiter cette forêt de façon raisonnable et laissons de nombreuses espèces rares et protégées survivre et se développer dans ce secteur qui a beaucoup plus de valeur pour l'intérêt général s'il est laissé en l'état.

D'un point de vue économique, la création de cette route, aux frais des contribuables, ne permettra pas de rendre viable l'exploitation accrue des forêts du secteur de montagne concerné. Il s'agit donc d'une mauvaise utilisation d'argent public.

Veillez reconsidérer ce projet et utiliser l'argent pour un objectif plus respectueux de l'environnement et économiquement réaliste.

Meilleurs sentiments,

Marthe Foch

Sujet : [INTERNET] Projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard (Col de Voza)

De : > camille_barre (par Internet) <camille_barre@hotmail.com>

Date : 06/10/2020 23:40

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Bonjour,

je me permets de vous écrire car j'ai entendu parler du projet de transformation de la route forestière passant par le col de Voza.

J'habite aux Etats-Unis, mais je passe tous mes étés et mes hivers à Charousse.

Je m'oppose à ce projet d'aménagement pour plusieurs raisons :

- de façon très personnelle et individuelle, je suis désolée à l'idée que la route qui nous amène vers le Prarion se transforme en chaussée pavée. Même si la route forestière actuellement présente est, je vous l'accorde, en mauvais état à plusieurs endroits, cela ne me paraît pas justifié de la bétonner.
- de même, cela risque d'amener le bruit des camions à Charousse, lieu très apprécié de tous (habitants des Houches, chercheurs de l'école de physique, touristes randonneurs, familles qui reçoivent des cartes postales etc).
- d'un point de vue plus global, ce projet me paraît totalement injustifié et complètement décalé, au regard des problématiques environnementales actuelles. J'habite à New York, qui se vide de ses habitants car les gens quittent la ville pour la campagne environnante, à la recherche de calme, de moins de proximité. La vallée offre à quelques endroits (dont Charousse) ce calme et cet espace. Quel dommage de les détruire !
- De plus, ce qu'il se passe actuellement dans le Washington state devrait nous faire tous réfléchir : avec le réchauffement climatique, les feux de forêts sont catastrophiques. Cet état tire l'essentiel de ses revenus de la vente de bois. Il est donc actuellement en banqueroute... J'imagine bien évidemment que l'on n'en est pas encore là dans la vallée de Chamonix, mais est-ce vraiment une bonne idée d'investir dans ce projet, alors qu'un entretien plus régulier de la route forestière, pour un coût bien moindre, serait probablement suffisant et permettrait d'investir des projets plus durables.

Je vous remercie vivement pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Bien cordialement,

Camille Barré-David